

Madame la Ministre,  
Mesdames, Messieurs,

Avant d'évoquer en quelques mots l'esprit dans lequel je souhaite inscrire notre travail collectif, permettez-moi de saluer et d'accueillir Madame la Ministre, Marie Arlette CARLOTTI en charge des questions de lutte contre les exclusions et en faveur des personnes handicapées.

En nous faisant l'honneur de sa présence, elle nous témoigne de l'intérêt que porte le gouvernement à cette instance qui nous réunit aujourd'hui.

Travaillant à ses côtés depuis maintenant 6 mois, je peux témoigner de la qualité de son engagement dans la tâche qui lui a été confiée par le Premier ministre, et de sa volonté d'œuvrer pour faire avancer les questions touchant les personnes handicapées.

Je tiens à vous remercier, toutes et tous, d'être présents pour l'installation de ce nouveau CNCPH, pour cette nouvelle mandature qui nous permettra de porter devant le gouvernement différentes problématiques qui traversent le secteur du handicap.

- *remercier pour les messages reçus*

Je connais vos engagements. J'ai pu percevoir vos positionnements, et, que vous soyez présidents d'associations, de fédérations, représentants de syndicats et d'administrations, vous avez toujours démontré que votre persévérance, sur ce sujet, était sans faille.

En tant que nouvelle présidente du CNCPH, c'est avec une émotion particulière que je prends la parole aujourd'hui.

Je mesure pleinement la responsabilité qui m'est confiée ainsi que la confiance qui m'est ainsi accordée.

Je tiens à remercier le Premier Ministre, Jean Marc AYRAULT, et Madame CARLOTTI pour m'avoir confié cette fonction, positionnée au cœur de l'action publique, au carrefour des décisions futures que le gouvernement sera amené à prendre et qui est un levier formidable au service des personnes en situation de handicap.

Je succède à Patrick GOHET, que j'ai connu lors des débats relatifs à la loi du 11 février 2005. Qu'il me soit permis de saluer son engagement et son travail.

Que ce soit en tant que Directeur général de l'UNAPEI, délégué interministériel aux personnes handicapées, ou président du CNCPH, il a toujours su éclairer le législateur, alerter les parlementaires et aiguiller les membres des gouvernements pour une meilleure reconnaissance de la personne handicapée.

Je voudrai également féliciter, Madame Michèle BARON, nouvelle Vice-présidente, femme engagée et militante infatigable qui succède à Madame Chrystelle PRADO, Présidente de l'UNAPEI.

---

J'ai suivi avec attention le travail accompli ces dernières années par le CNCPH et je voudrais vous assurer de ma volonté de poursuivre les réflexions sur les sujets essentiels que vous avez portés.

Le CNCPH doit rester le garant des fondamentaux d'un secteur inscrit dans l'histoire de nos politiques sociales et traversé aujourd'hui par des évolutions que nous devons accompagner, voire anticiper.

Face à celles-ci, je souhaite que nous maintenions une vision exigeante, et je veillerais, avec vous, à ce que notre parole collective puisse être entendue.

---

Je connais bien ce secteur où j'ai construit ma vie professionnelle.

D'abord, comme éducatrice spécialisée auprès d'enfants et d'adolescents handicapés, puis en qualité de chef de service et directrice dans un foyer d'hébergement en lien avec deux ESAT du Rhône, je l'ai achevée comme directrice d'un Institut médico-éducatif dans la Nièvre après être passée, entre temps, à l'université et à l'école de la santé publique de Rennes.

Ces expériences m'ont conforté dans l'idée que partout où je me trouvais, les questions relatives au handicap devaient avancer et que nous forgions, au gré des premières expérimentations d'intégration dans les années 80, les clefs d'une porte qui ne demanderait qu'à s'ouvrir dès lors que les pouvoirs publics en donnerait le signe.

---

Puis, vint le temps de l'engagement politique.

*Je souhaite lever ici quelques interrogations sur ce sujet.*

*S'engager en politique, c'est aussi saisir l'occasion d'accomplir une action forte pour apporter une contribution à la société.*

*Comme disait Jean Monet, « être élu, c'est choisir entre être quelqu'un et faire quelque chose ».*

En tant que parlementaire, les questions législatives relatives au handicap m'ont été rapidement confiées, et, j'ai suivi depuis 2002, l'ensemble des projets de lois de financement de la sécurité sociale, les débats de la loi du 11 février 2005 et tous les dossiers relevant du secteur médico-social.

---

A cet égard, je souhaite souligner et rendre hommage au combat porté par les associations et leurs fédérations pour parvenir à ce que chacun puisse trouver sa juste place dans notre société.

Le travail qu'elles ont accompli depuis de nombreuses décennies doit être mis en valeur car il a permis à la fois d'affirmer l'identité des personnes handicapées et de lever les obstacles.

C'est ainsi qu'au fil du temps, le monde du handicap obtient –par le préambule de la constitution du 27 octobre 1946- la consécration du principe de solidarité nationale.

Ce fût ensuite des évolutions législatives d'importance que l'on peut résumer en 3 dates : 1975, 2002 et 2005.

---

Toutefois, malgré ces étapes essentielles, il faut reconnaître aujourd'hui qu'elles ne permettent pas d'atteindre totalement les objectifs fixés, et nombre de personnes ne trouvent pas encore les réponses dont elles ont besoin.

En effet, même si la situation évolue, notre pays reste encore trop souvent prisonnier de schémas culturels qui ne prennent pas suffisamment en compte l'évolution de la notion de situation de handicap.

Le débat actuel qui porte sur les difficultés d'application en 2015 des normes d'accessibilité en est une preuve.

Il nous appartient donc de tout faire pour supprimer, réduire ou compenser ces situations, et ce faisant, de transformer les représentations.

Aussi, en tant que membres du CNCPH, nous devons être les défenseurs et dépositaires de cette vision pour permettre de proposer, d'engager des réflexions, de peser sur les futures décisions.

A ce titre, je voudrais saluer l'expertise apportée en notre sein par les organisations syndicales et l'ensemble des organismes présents à cette assemblée.

Votre expertise est de première importance car elle démultiplie notre champ de réflexion et contribue pleinement à forger nos avis au regard du travail à mener.

En effet, nous ne serons jamais assez nombreux face aux défis à relever.

---

Quels sont les défis ?

Le premier sera celui de l'accessibilité. En 2015, tous les bâtiments publics devront être aux normes.

La pénurie des finances publiques a ouvert un débat sur ce délai.

Soyons extrêmement vigilants car tout retard pourrait se traduire tout simplement par un abandon de cette exigence.

Un autre défi sera celui de l'avancée en âge des personnes en situation de handicap et la convergence entre les mécanismes de compensation et d'aide aux personnes en situation de handicap, injustement arrêtés pour cause de barrière d'âge.

Cette question mérite une attention particulière car elle va rejoindre deux autres problématiques auxquelles nous serons amenés à nous intéresser, à savoir la réforme de la décentralisation et la réforme de la dépendance.

Si j'évoque ces débats, c'est pour mieux se les approprier car de nombreuses personnalités ont déjà indiqué leurs positions, toutes légitimes, qui oscillent entre la volonté de voir poursuivre une politique nationale qui protège l'égalité et une politique décentralisée qui a le mérite de la proximité et de la connaissance des acteurs locaux.

Il y a d'autres sujets que je vous proposerai d'évoquer comme la scolarisation dans le cadre du projet de loi sur la refondation de l'école, l'emploi et l'accès aux soins dans le cadre de la future loi de santé publique.

Nous devons aborder la situation des établissements médico-sociaux et la réforme des annexes 24 afin qu'ils être en conformité avec la loi du 11 février 2005.

Nous aurons aussi la question de l'accès effectif aux droits.

A tout cela, il nous faut apporter des réponses.

Certes, cela ne pourra se faire que par une simple réponse législative, unique et définitive.

Le domaine du handicap est complexe. Nous devons penser à tous les types de handicap, et cette diversité devra être au cœur de nos travaux.

*(plans nationaux : plan autisme...)*

Je le vois, depuis quelques mois, de nouvelles méthodes s'expérimentent dans nos territoires, et je souhaiterai qu'un groupe puisse travailler et exprimer une réflexion sur ce sujet.

Tout doit être envisagé prudemment mais résolument.

Enfin, bien évidemment, je veux évoquer le rôle crucial de la recherche et de l'innovation, fondamentale en sciences sociales et humaines.

Notre pays dispose d'un formidable gisement de chercheurs qui ne demandent qu'à pouvoir intensifier leurs recherches.

Il nous faudra les écouter.

Enfin, dans notre feuille de route, nous aurons en 2014 la conférence nationale sur le handicap.

Le CNCPPH est une instance qui porte un message, qui conseille, qui dialogue avec le Gouvernement à partir d'une analyse commune.



Cette conférence sera un moment fort pour porter notre expression. Il conviendra d'anticiper ce moment.

Ce que je vous propose n'est qu'un ouvrage à adapter, à perfectionner et à enrichir, et je compte sur votre expérience, sur vos propositions pour envisager d'autres thèmes et d'autres sujets.

---

Nous saurons être une vigie républicaine car, en matière de handicap, il ne saurait y avoir de recul même si des priorités doivent être posées.

La France est signataire de la Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées.

Il nous faut désormais tout faire pour que celle-ci soit véritablement effective dans notre pays.

Je connais l'engagement de chacun d'entre vous sur cette volonté ainsi que celle de Madame la Ministre pour faire avancer ces questions.

Je sais qu'elle suit tout particulièrement la directive du premier ministre qui impose un volet handicap dans chaque nouvelle loi.

C'est une excellente règle car il est impératif que tous les ministres et le Parlement soient mobilisés sur ces sujets.

La France est un grand pays.

Elle sait se mobiliser pour rénover la solidarité et la fraternité.

Aussi, face aux enjeux que pose le handicap, notre société doit tout mettre en œuvre pour garantir à chacun la capacité à dépasser ses déficiences pour exercer pleinement sa citoyenneté.

Tel est le sens que nous devons sans cesse porter au-delà de notre assemblée.

Je vous remercie.